

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRETE DU PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Restriction de la Circulation
LA ROUTE DEPARTEMENTALE D149
au territoire de la commune de AIX-EN-ISSART
Travaux
section hors agglomération
Arrêté de Prorogation
du 23 avril 2024 au 30 août 2024**

Le Président du Conseil départemental,

..... **ARRETE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

Vu l'arrêté MT24219AT, en date du 19 avril 2024, de Monsieur le Président du Conseil départemental, portant sur la restriction de la circulation sur la route départementale D149 du PR 7+220 au PR 7+420, hors agglomération, au territoire de la commune de AIX-EN-ISSART, pour permettre l'exécution des travaux de "Remplacement poste ENEDIS", pendant la période du 23 avril 2024 au 23 juillet 2024,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution de ces travaux et prévenir les accidents,

..... **ARRETE**

ARTICLE 1 : L'arrêté MT24219AT, en date du 19 avril 2024, est prorogé jusqu'au 30 août 2024.

ARTICLE 2 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 3 :

- Madame la Directrice Générale des Services du Département,
- Monsieur le Directeur de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du

Montreuillois-Ternois,

- Monsieur le Directeur de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département du Pas-de-Calais.

Le 8 juillet 2024

A blue ink signature, appearing to be 'S. Delplanque', written in a cursive style.

Signé électroniquement par
Stéphane DELPLANQUE
ADJOINT AU RESPONSABLE URM